

Parc national des Pyrénées

Objectif 06: Reconnaître la contribution des peuplements forestiers hors sylviculture au patrimoine du territoire

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CET OBJECTIF

[...]

- **MESURE DE VALORISATION**

- Intégrer les surfaces hors sylviculture dans les aménités de la gestion forestière sur le territoire.

Contributions attendues des communes

- Facilitent l'effort du gestionnaire pour identifier les surfaces hors sylviculture depuis plus de cinquante ans ;

- Intègrent la valeur patrimoniale de ces peuplements dans leurs aménagements forestiers.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Met à disposition des propriétaires forestiers et des gestionnaires de forêt, les éléments de connaissance dont il dispose et qui leur sont utiles pour identifier la valeur patrimoniale de ces espaces ;

- Conseille et contribue à l'identification de la sensibilité des écosystèmes et des espèces emblématiques, rares ou menacées ;

- Valorise le caractère patrimonial de ces milieux.

Principaux autres partenaires à mobiliser

ONF, ONCFS, centres régionaux de la propriété forestière de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine, syndicats des propriétaires forestiers des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, interprofession bois, associations de protection de la nature, organismes de recherche forestière, INRA, Commissariat de massif des Pyrénées, CBNPMP ...

Page 51 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2332

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 13:52